

Formation en droit des étrangers : l'accès au territoire et le séjour

Au terme de la formation, les participants pourront identifier les possibilités de séjour des personnes étrangères sur le territoire belge.

Bruxelles – 1^{er} octobre 2010



Thérèse LEGROS, juriste chargée de la coordination "Personnes étrangères" au sein de l'asbl Droits Quotidiens



- Déterminer le statut d'une personne sur base de sa situation et ses documents
- Identifier chaque autorité intervenant dans cette matière ainsi que son rôle
- Préciser les démarches à suivre pour pouvoir entrer sur le territoire et y séjourner
- Etablir la différence entre les statuts de réfugié et de protection subsidiaire
- Identifier les différents stades de la procédure d'asile
- Connaître les possibilités d'introduction d'une demande de regroupement familial et de "régularisation" pour motifs humanitaires ou médicaux
- Examiner les conditions de séjour des étudiants étrangers

Différentes questions seront abordées, telles que :

Quelles démarches concrètes effectuer ? Quelles conditions remplir ? Quels documents fournir ? Quels recours possibles en cas de refus des autorités belges ? Quels seront les documents délivrés ?



La matière du droit des étrangers a été réformée considérablement de 2006 à 2008. De nouvelles modifications sont encore attendues dans le courant de l'année 2010.



Cette journée de formation en droit des étrangers peut être suivie de manière isolée. Elle permet d'acquérir les prérequis nécessaires à la formation relative au droit à l'aide sociale et l'accès au marché du travail.



- Syllabus sur tous les droits au séjour, sous forme de fiches pratiques
- Exercices pratiques
- Documents de séjour et annexes remis par les autorités belges dans le cadre des diverses procédures



- Illustration avec la base de données "Droits en questions"



- Formation en 1 journée
- Horaire : 9h - 16h30
- Prix : 100 €